



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MAM STRATEGIC INCOME - Part I - Code ISIN : (I) FR0011816305

Cet OPCVM est géré par MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

Objectifs et Politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de trois ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice Ester (€STR) capitalisé + 208,5 bps avec une volatilité cible inférieure à 3%.

Indicateur de Référence : Aucun indicateur financier n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance du Fonds, les indicateurs disponibles n'étant pas représentatifs du mode de gestion de ce dernier. Cependant le porteur pourra comparer la performance de son investissement à l'indice Ester (€STR) capitalisé (Code Bloomberg : OISESTR Index) + 208,5 bps.

Politique d'investissement : Pour parvenir à son objectif de gestion, le gérant expose principalement le portefeuille à des stratégies obligataires (de 0% à 200% de l'actif net) et à des stratégies actions (de -20 à 20% de l'actif net), par le biais de valeurs mobilières, d'instruments financiers à terme, et d'OPC. Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net en titres vifs et jusqu'à 10% de l'actif net en OPC. Pour répondre à son objectif de gestion, le Fonds investira ses actifs dans les principales stratégies suivantes :

- Stratégie de portage obligataire (et/ou de rendement) : Le Fonds investira dans cette stratégie de 0 à 100% maximum de l'actif net. De manière schématique, le gérant investira dans des titres de créances de toutes natures d'émissions publiques ou privées, sans contraintes de notation ou géographique. Ils pourront être à taux fixe ou à taux variable.

- Stratégie thématique macro (directionnelle et relative) : Le Fonds investira dans cette stratégie de 0 à 100% maximum de l'actif net. La stratégie se veut discrétionnaire et opportuniste. Elle est le fruit d'une analyse des facteurs macroéconomiques (approche « Top-Down ») et d'une sélection de sous-jacents, par le biais d'un processus d'analyse quantitative et/ou qualitative (approche « Bottom-Up »). Le déploiement de la stratégie Macro se fait en trois étapes : identification des thématiques d'investissement, sélection des supports d'investissement, assemblage des thématiques.

La structure du portefeuille pourra être amenée à évoluer en fonction des conditions de marché et des convictions du gérant.

En cas d'anticipation défavorable des marchés et de manque de visibilité, la gestion pourra mettre en place des couvertures ou réduire l'exposition à la stratégie thématique macro afin de protéger le portefeuille et d'en réduire la volatilité. Le Fonds pourra être exposé indirectement aux marchés des matières premières, notamment, par le biais d'ETF, d'OPC, de fonds d'investissement respectant les dispositions prévues à l'Article R214-13 du Code Monétaire et financier et plus généralement sur tout support éligible. Le Fonds pourra être exposé à hauteur de 10% de son actif net sur cette classe d'actif, qui pourra être utilisée afin d'offrir une diversification aux principaux marchés.

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers négociés sur les marchés à terme réglementés français et étrangers pour s'exposer ou couvrir le risque actions, de taux et de change du portefeuille. Ces opérations seront effectuées en vue de réaliser l'objectif de gestion dans la limite de 100 % maximum de l'actif du Fonds.

Le Fonds peut s'exposer jusqu'à 100% sur des devises hors euro.

Il résultera de l'utilisation des instruments financiers à terme l'exposition suivante :

Pondération des actifs	Exposition Minimum	Exposition Maximum
Marché actions	-20%	20%
<i>Dont petites et moyennes capitalisations</i>	-20%	20%
Marché des Taux	-100%	200%
<i>Dont obligations à haut rendement (« titres spéculatifs »)</i>	-20%	50%
<i>Dont obligations non notées (« titres spéculatifs »)</i>	0%	20%
Risque de Change	0%	100%
Marchés émergents*	-20%	40%
Matières premières **	0%	10%

*Le Fonds pourra être exposé aux pays émergents par le biais d'OPC investis en obligations ou actions.

** Le Fonds pourra être exposé indirectement aux marchés des matières premières via des OPC, fonds d'investissement conformes à l'Article R214-13 du COMOFI axés sur les matières premières, des IFT sur indice de contrat à terme de matières premières, des certificats sur indices de contrats à terme de matières premières.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée minimale de placement recommandée : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux porteurs qui prévoient de racheter leurs parts avant 3 ans.

Investissement en OPC : jusqu'à 10% de l'actif net

Les ordres de souscription/rachat sont centralisés chaque jour avant 11 heures en J, auprès de : **CACEIS BANK** 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge

La valeur liquidative J est calculée en J+1 et le règlement-livraison des ordres de souscriptions/rachat intervient en J+2.

La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés (calendrier officiel Euronext).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible (1), rendement potentiellement plus faible

← A risque plus élevé (7), rendement potentiellement plus élevé →



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé. Le niveau de risque du Fonds reflète principalement le risque de son allocation exposée aux marchés actions et obligataire.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie « 3 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré conclus avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.



FRAIS : Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	0,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne soit distribué.	

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	0,74%
Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30 juillet 2022 et peut varier d'un exercice à l'autre.	

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	15 % de la surperformance lorsque la performance annuelle, nette de frais de gestion du FCP dépasse la performance de l'indicateur ESTER capitalisé + 208,5 bps par an y compris lorsqu'elle est négative mais supérieure à l'indicateur.
	La commission de surperformance prélevée au titre de l'exercice clôturant le 30 juillet 2022 a été de 0%.

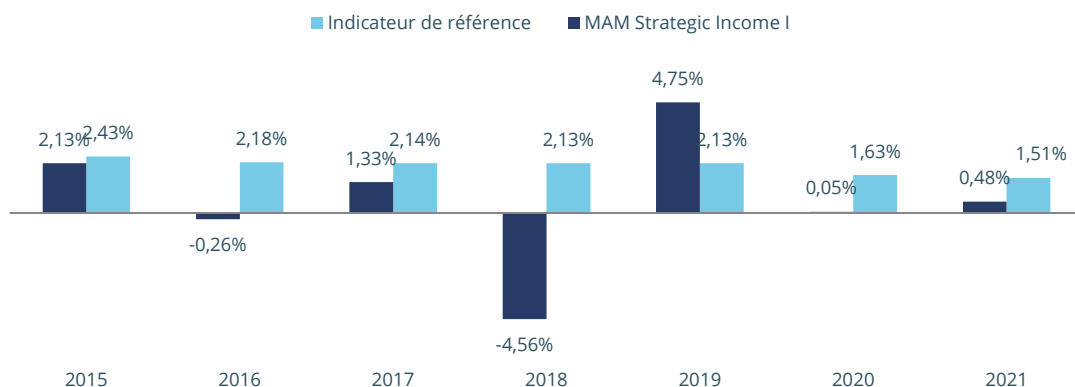
Pour plus d'information sur les frais, charges et modalités de calcul de la commission de performance, veuillez-vous référer à la rubrique « Informations sur les frais, commissions et la fiscalité » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com
Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

La commission de surperformance se calcule selon la méthode de l'actif indicé sur une période d'observation de 12 mois allant du 1er août au dernier jour de bourse du mois de juillet. La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois et coïncide avec l'exercice comptable. **La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part est négative, tout en restant supérieure à l'indice de référence.** Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Performances passées de l'OPCVM



Monnaie : L'EURO

Les charges incluses dans les performances exprimées :

- Frais courants
- Commissions de performance
- Commissions de mouvement

La part I de cet OPCVM a été créée le 26 mars 2014.

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

Depuis le 16/03/2020 : Le profil rendement/risque du Fonds a été modifié ainsi que l'indice de référence : l'EONIA capitalisé + 200 bps remplace l'EONIA capitalisée + 250 bps, devenu depuis le 2 août 2021 l'indice ESTER capitalisé +208,5 bps. Les performances affichées avant cette date ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite, dans un délai de huit jours ouvrés, auprès de Meeschaert Asset Management - Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75015 Paris (documents également disponibles sur le site internet de la société : www.meeschaertassetmanagement.com).

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible dans les locaux de la société de gestion ; la valeur liquidative est également disponible sur le site internet de la société : www.meeschaertassetmanagement.com
Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles sur demande auprès de la société de gestion : contact-mam@meeschaert.com

Catégorie d'investisseurs réservés : La souscription de cette part est principalement réservée aux (i) investisseurs institutionnels (personne morale investissant tout ou partie de son actif en valeur mobilière de placement) ; (ii) investisseurs souscrivant via un intermédiaire fournissant le service de conseil en investissement de manière indépendante conformément à la Directive MIF 2 ; (iii) investisseurs souscrivant via un intermédiaire financier sur la base d'un accord d'honoraires conclu entre l'investisseur et l'intermédiaire, mentionnant que l'intermédiaire est rémunéré exclusivement par l'investisseur ; (iv) investisseurs soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs (par exemple Grande-Bretagne et Pays-Bas) (v) sociétés fournissant le service de gestion de portefeuille pour le compte de tiers conformément à la Directive MIF 2.

Fiscalité : Eligible aux contrats d'assurance-vie et de capitalisation en unités de compte

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés ; les plus ou moins-values sont imposables entre les mains de ses porteurs. Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller, un professionnel.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux US Persons ». (La définition de « US Persons » est disponible dans le prospectus accessible sur le site Internet de la Société (www.meeschaertassetmanagement.com)). La responsabilité de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. La politique de rémunération du personnel de la société de gestion est disponible sur simple demande de l'investisseur.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'AMF.

MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le numéro GP 040-00025 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au : **19/09/2022**